

EXPOSITION

GRANDE CAUSE DU QUINQUENNAT

« Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles »

En France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint.

Après 2010, année du label « Grande cause nationale contre les violences faites aux femmes », les services du Conseil départemental (Délégation sociale) et de l'État (Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité) ont décidé de s'associer et de constituer un partenariat institutionnel et associatif autour d'un **programme de sensibilisation** des préadolescents, adolescents et de jeunes adultes aux différentes formes de violences.

À partir d'une **exposition itinérante** réalisée par ce collectif, des débats sont organisés dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les festivals et toutes sortes de manifestations sociales ou culturelles. Les violences faites aux femmes sont le reflet d'une société où la question de la domination du masculin demeure au centre de beaucoup de situations. Nous le savons, les violences faites aux femmes se nourrissent des stéréotypes de la société, de la banalisation des propos sexistes, de l'indifférence de chacun, qui conduisent au déni ou à la sous-estimation des souffrances vécues. Cette exposition à **visée pédagogique** va dans ce sens : parler des violences pour que les victimes osent en parler à leur tour. Nous pouvons ainsi espérer une progression de la prise de conscience du caractère intolérable de ces violences.

Cette **nouvelle édition 2018** est complétée d'un support sur l'écriture inclusive et la règle de proximité, qui nourrissent encore à l'heure actuelle le débat sur les stéréotypes de sexe.



LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES

VRAI ou FAUX

« Certaines femmes sont en danger dans leur propre domicile. »

➤ **VRAI** : En France, tous les trois jours, une femme meurt suite aux coups donnés par son compagnon.

« Quand on siffle une jolie fille, ça lui fait plaisir. »

➤ **FAUX** : Cela peut être vécu comme une agression. Pourquoi un homme pourrait-il marcher dans la rue sans être ennuyé, et pas une femme ?

« Refuser d'utiliser un préservatif, c'est une forme de violence. »

➤ **VRAI** : C'est faire courir un double risque à son ou sa partenaire : une grossesse non désirée et la transmission d'une maladie (sida et autres MST). La contraception doit être l'affaire de tous, femmes et hommes.

CE QUE DIT LA LOI

Le harcèlement est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Art 222-33-1 du Code pénal



SI AMOUR = VIOLENCE

C'EST PAS DE L'AMOUR !

Une relation amoureuse doit être basée sur l'estime et le respect.

Mais de trop nombreuses femmes subissent des violences de la part de leur compagnon ou de leur mari. Ces violences conjugales, physiques ou psychologiques, peuvent exister dans un couple marié depuis longtemps, mais aussi dans une relation récente entre jeunes. La violence psychologique, c'est vouloir prendre le pouvoir sur sa partenaire, la dominer, lui dicter sa conduite, contrôler sa vie :

➤ **Par l'humiliation**

Insulter sa partenaire, la rabaisser.
« Tu t'es vue ? Mais regarde-toi ! »

➤ **Par le rejet**

Ignorer sa valeur, la traiter comme quelqu'un d'inférieur. « Tu n'es vraiment bonne à rien »

➤ **Par la peur et les menaces**

« Si tu ne m'obéis pas, tu vas voir ce qui va t'arriver »

➤ **Par l'isolement**

L'empêcher de sortir, de téléphoner, de voir des amis.

«

Traiter ma copine de boudin, c'est pas grave, ça la fait rigoler !

»

Non ! C'est une insulte, qui révèle un manque évident de respect.

CE QUE DIT LA LOI

La loi du 9 juillet 2010, a créé un délit de harcèlement psychologique au sein du couple (ou lorsque ces violences sont commises par un ex-conjoint). La sanction peut aller de 3 à 5 ans de prison et de 45 000 € à 75 000 € d'amende.

LA VIOLENCE

PHYSIQUE

AIDER

Une amie a régulièrement des bleus et des marques suspectes ?

Vous entendez des cris et des bruits de coups chez vos voisins ?

Il est important d'en parler. Vous pouvez vous adresser à un assistant de service social de votre département, ou de votre établissement, du commissariat ou de la gendarmerie...

La violence physique correspond à tout geste volontaire destiné à faire mal.

Elle peut avoir lieu dans n'importe quelles circonstances, quels que soient le lieu ou le moment. Les coups peuvent parfois entraîner la mort. En France, 20 % des homicides commis seraient dus à des violences conjugales.

VRAI ou FAUX

« Si ma copine me trompe, c'est normal que je la frappe. »

➤ **FAUX** : Non !!! Personne ne « mérite » de recevoir des coups ! Peu importe la raison.

« Mon copain m'a déjà giflée, mais je n'ai rien dit parce que je l'aime. Il ne recommencera pas. »

➤ **FAUX** : Beaucoup de femmes racontent que la violence de leur conjoint a commencé par une claque. Puis souvent, il y a eu des coups, de plus en plus fréquents. Dès le premier geste, il faut réagir.

« J'étais bourré, je savais pas ce que je faisais, c'est pas de ma faute. »

➤ **FAUX** : L'alcool est considéré comme une circonstance aggravante dans les faits de violence.

CE QUE DIT LA LOI

Selon la gravité, les peines peuvent aller d'une amende à de très longues peines de prison. Toutes les formes de violences sont plus sévèrement punies quand elles se produisent au sein d'un couple, même séparé. La justice protège les femmes victimes de violences ; elle peut par exemple, obliger le conjoint, le partenaire ou le concubin violent à quitter le domicile familial et rendre une ordonnance de protection interdisant ainsi ce dernier de rentrer en contact ou de s'approcher de la victime.

Art 515-9 du Code civil.

ON NE TOUCHE PAS A MON CORPS

SANS MON ACCORD !

L'agression sexuelle est définie par la loi.

C'est une atteinte sexuelle sans pénétration, commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Les agresseurs peuvent être des adultes ou des mineurs ; ils font parfois partie de l'entourage. Les hommes aussi peuvent être victimes d'agressions sexuelles ou de viol.

VRAI ou FAUX

« Faire regarder un film porno à un mineur est puni par la loi. »

➤ **VRAI** : Oui, le fait de soumettre un mineur à la vision d'un film à caractère pornographique est un délit qui peut valoir jusqu'à 7 ans de prison et 75 000 € d'amende.

« Si un homme ou un garçon m'oblige à le regarder se masturber, c'est une agression sexuelle, même s'il ne me touche pas »

➤ **VRAI** : Oui, forcer quelqu'un à voir des pratiques sexuelles, directement ou par écran interposé (par exemple sur internet) est un délit.

CE QUE DIT LA LOI

L'agression sexuelle est un délit puni par une peine allant jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende. La peine est plus lourde si la victime est mineure, ou si l'agresseur est une personne ayant autorité sur la victime (parent, éducateur, responsable religieux).

Les personnes majeures victimes d'agressions sexuelles, bénéficient d'un délai de 6 ans pour porter plainte, tandis que ce délai est porté 20 ans lorsque la victime est mineure.

Art 8 du Code de procédure pénale.

LE VIOL

UN SUJET TABOU

Le viol est un acte sexuel imposé par violence, surprise, menace, contrainte physique ou psychologique.

Il y a viol lorsqu'il y a une pénétration sexuelle avec le pénis, la main ou un objet, dans le vagin, l'anus ou la bouche de la victime.

Le viol est un sujet tabou. Souvent, la victime n'ose pas en parler car elle a honte. Mais c'est l'agresseur qui est coupable !

Si on subit un viol, il est très important de porter plainte. En France, chaque année, 86000 femmes sont victimes de viol. Dans 80 % des cas, l'auteur du viol est connu de la victime.

VRAI ou FAUX

« Le viol d'une femme par son mari, ça n'existe pas »

➤ **FAUX** : Hélas, ça arrive plus souvent qu'on ne le croit. Quand une femme ne veut pas de relation sexuelle et que son conjoint la force, c'est un viol, qui est même puni plus sévèrement lorsqu'il a lieu au sein d'un couple (marié ou pas).

« Les filles, souvent, quand elles disent non pour un rapport sexuel, ça veut dire oui. »

➤ **FAUX** : Quand c'est non, c'est non ! Pour avoir une relation sexuelle, les partenaires doivent être absolument et totalement d'accord. Ne pas respecter un refus, c'est de la violence. Si la fille ne se « défend » pas, c'est qu'elle est paralysée par la peur ou par d'autres sentiments.

CE QUE DIT LA LOI

Le viol est un crime sévèrement puni : jusqu'à 20 ans de prison. Depuis la loi du 27 février 2017, les victimes majeures bénéficient désormais d'un délai de 20 ans pour porter plainte.

Art 7 du Code de procédure pénale.

La personne mineure victime peut porter plainte elle-même. Ses parents peuvent aussi agir en son nom.

UNE TOURNANTE

EST UN VIOL !

TÉMOIGNER

Vous pensez qu'une personne de votre entourage a été victime de violences sexuelles ?

Vous pouvez sûrement l'aider en essayant d'en discuter avec elle ou en l'invitant à en parler avec une personne de confiance.

Pour que ces violences s'arrêtent, il faut en parler. Le silence profite aux auteurs de l'agression.

Une tournante est le fait d'attirer un jeune contre son gré dans un endroit où plusieurs personnes lui font subir un viol.

« Une tournante n'est pas un jeu ni une partouze mais un viol ! »

On parle d'inceste quand les viols et les agressions sexuelles sont commis par un membre de la famille : père ou beau-père, frère, grand-père, oncle... La loi considère les liens familiaux comme une circonstance aggravante et punit plus sévèrement ces actes.

CE QUE DIT LA LOI

Si un viol (ou une agression sexuelle) est commis par plusieurs personnes, qu'elles soient acteurs ou complices, la sanction est plus plus lourde.

Art 222-23 du Code pénal.

ME MARIER ?

SEULEMENT QUAND JE LE VOUDRAI !

AGIR

Vous avez des inquiétudes sur un projet de mariage, pour vous-même ou une amie ?

N'attendez pas pour réagir ! Vous pouvez écrire directement au Procureur de la République, ou au juge des enfants si le projet de mariage concerne un mineur.

Vous pouvez en parler à l'assistant de service social du Département, ou de votre établissement, ou contacter une association, la police ou la gendarmerie.

Chaque année, en France, des dizaines de milliers d'adolescents sont menacés de mariage forcé.

Un mariage forcé est un mariage organisé sans le consentement des personnes concernées. On parle aussi de mariage arrangé. Il ne faut pas se résigner à épouser une personne qu'on n'a pas choisie et qu'on n'aime pas. S'opposer à une décision de ses parents peut sembler difficile, mais on peut être aidé.

VRAI ou FAUX

« Une fois que le mariage a été célébré, on ne peut plus rien faire. »

➤ **FAUX** : Un mariage forcé peut être annulé jusqu'à 5 ans après la célébration, même si le mariage a eu lieu à l'étranger alors que la victime habite en France.

« Mon père agriculteur, veut absolument que j'épouse le fils du paysan voisin pour qu'on reprenne ensemble l'exploitation familiale, mais je suis amoureuse d'un autre. Il ne peut pas m'obliger. »

➤ **VRAI** : Aucun motif (transmission de biens, héritage...) ne légitime un mariage arrangé.

CE QUE DIT LA LOI

En France, la loi n'autorise pas le mariage avant 18 ans. Un mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. Un juge peut prendre des mesures, comme l'interdiction temporaire de sortie du territoire, pour protéger une personne menacée de mariage forcé.

AU NOM DE LA TRADITION...

DES VIOLENCES SANS NOM

PRÉVENIR

Si vous pensez qu'une fillette que vous connaissez court le risque de subir une excision, vous devez prévenir une personne en qui vous avez confiance (infirmier, assistant social, médecin, professeur, associations ou autorités).

Dans certaines cultures, on pratique encore l'excision : cela consiste à enlever une partie du sexe féminin (le clitoris et les petites lèvres) pour empêcher le plaisir sexuel.

En France, on pratique l'excision sur les petites filles de 4 à 12 ans. C'est un traumatisme physique et psychologique. Cette mutilation effectuée sans anesthésie, occasionne une douleur très intense et peut provoquer de graves problèmes de santé (saignements, infections) et parfois même la mort. Une femme excisée ne pourra plus avoir de rapport sexuel sans souffrance.

VRAI ou FAUX

« C'est une question de culture familiale, ça ne regarde personne d'autre. »

➤ **FAUX** : Aucune tradition ou religion ne justifie qu'on mutile le corps d'une enfant ou d'une jeune fille.

« On peut tenter de réparer les dommages de l'excision par une opération, qui est remboursée par la Sécurité sociale. »

➤ **VRAI** : Une intervention chirurgicale est désormais possible pour les majeures : elle consiste à restaurer le clitoris. Cela permet au minimum de supprimer les douleurs.

« L'excision n'est pas pratiquée en France. » ➤ **FAUX**

CE QUE DIT LA LOI

Les mutilations sexuelles sont des crimes passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison, même lorsqu'elles sont commises à l'étranger si la victime réside habituellement en France.

Une action en justice peut être engagée par la victime jusqu'à ses 38 ans. De plus, depuis la loi du 4 août 2014, les femmes de nationalité étrangère pourront bénéficier d'un renouvellement de leur carte de séjour lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales, y compris en cas de rupture de la vie commune. **Art 313-12 CESEDA.**

NI POTICHE

NI BONICHE

Pendant des siècles, le sexisme a influencé le fonctionnement de la société. Dans les familles, frères et soeurs doivent être traités de la même façon, et participer équitablement aux tâches quotidiennes (ménage, courses, s'occuper des plus petits).

Dans le milieu du travail, il est interdit de refuser d'embaucher une personne en considération du sexe ou de la grossesse. L'employeur est tenu d'assurer pour un même travail, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. De plus, depuis 2016, l'employeur a une nouvelle obligation de prévention des risques professionnels vis-à-vis de ses salariés afin de lutter contre les agissements sexistes (liés au sexe de la personne) sur le lieu de travail.

VRAI ou FAUX

« 80 % des tâches domestiques sont effectuées par les femmes. »

➤ **VRAI** : C'est toujours vrai, alors qu'une majorité de femmes travaille.

« Les filles et les garçons sont éduqués de la même façon. »

➤ **FAUX** : Dans les cadeaux qu'on offre aux enfants, la différence est déjà présente : une dinette pour la fille, une voiture pour le garçon.

« C'est le rôle de la femme de rester à la maison et de s'occuper des enfants. »

➤ **FAUX** : Il n'y a pas de rôle pré-défini !

« À travail égal, femmes et hommes ont le même salaire. »

➤ **FAUX** : Les femmes gagnent en moyenne entre 18,6 et 27 % de moins qu'un homme selon les modes de calcul.

« L'esclavage existe encore. »

➤ **VRAI** : Oui, même en France, il y a des filles qui sont traitées comme des esclaves par leur propre famille ou par d'autres personnes chez qui elles sont logées.

CE QUE DIT LA LOI

Tout employeur (ou collègue de travail) coupable de harcèlement moral et/ou sexuel envers un salarié peut être condamné à une peine de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. La discrimination en fonction du sexe dans l'entreprise est également punie par la loi. « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Art L 1142-2-1 nouveau Code du travail

L'employeur dispose d'un panel de sanctions disciplinaires pouvant aller du simple avertissement ou blâme jusqu'au licenciement.

UNE VIOLENCE QUI N'EST PAS VIRTUELLE

Se protéger et protéger les autres

N'acceptez pas de faire des photos ou des vidéos à caractère érotique ou pornographique, même pour faire plaisir ou pour le fun. Si vous voyez ou recevez des images choquantes ou violentes, informez en la police ou la gendarmerie ou le parquet. Si on vous demande de transférer des images intimes d'une personne, refusez ; arrêtez la chaîne !

Les téléphones portables, internet, les messageries... représentent un formidable progrès, à condition d'en connaître les dérives possibles. Les films pornos ou certains jeux vidéo qui mettent en scène des femmes traitées de façon dégradante, avilissent l'image de la femme et véhiculent de la violence. Surfer sur certains sites peut amener à être en contact avec des prédateurs sexuels. Soyez également attentifs à ce qu'on partage via internet ou le portable. Des informations intimes peuvent être lues ou vues par un grand nombre de personnes. La diffusion de photos de jeunes dénudés peut provoquer le rejet et la honte ; ces « mésaventures » ont déjà poussé des jeunes à des tentatives de suicide. N'oubliez pas non plus que ce que vous postez sur les réseaux sociaux peut vous porter préjudice des années plus tard, par exemple auprès d'un futur employeur.

VRAI ou FAUX

« Elle n'avait qu'à pas se déshabiller, elle l'a cherché. »

➤ **FAUX** : Le coupable, c'est celui qui a fait les images et les a partagées ; c'est une forme de viol de l'intimité de la personne.

CE QUE DIT LA LOI

Faire une photo ou une vidéo à caractère pornographique avec une personne mineure et la transmettre à autrui est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 €. Les peines sont en revanche portées à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende lorsque l'image est diffusée sur internet.

Art. 227-23 du Code pénal

Lorsque la victime est une personne majeure, l'auteur risque jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende.

Art. 226-1 et 226-2-1 du Code pénal.

S'AIMER ET SE RESPECTER

COMPRENDRE

Une relation amoureuse se construit dans la découverte progressive de l'autre, le dialogue, la complicité. La violence n'y a pas sa place.

L'image des femmes dans les médias (clips, jeux vidéo, publicité, émissions télé) est faussée et souvent fondée sur l'apparence. Mais on peut choisir de ne pas tomber dans les clichés dictés par la mode et le groupe.

Il existe une pluralité de formes d'amour

- ▶ Dans le choix du partenaire (couple homo ou hétéro)
- ▶ Mais aussi dans le type de relation que l'on souhaite.

On peut être amoureux sans vouloir de contact physique avec l'autre.
On peut conjuguer sentiment amoureux et sexualité.

Mais on peut aussi être attiré par quelqu'un et avoir simplement envie d'une relation physique sans être amoureux. C'est valable pour une femme comme pour un homme.
L'important, c'est qu'il y ait du respect dans toutes les situations.

VRAI ou FAUX

« Pour être une vraie fille et pour plaire aux mecs, faut être une bombe ! »

➤ **FAUX** : Ce sont des idées fausses qui n'ont rien à voir avec la réalité.

« On peut passer sa vie à attendre le Prince Charmant. »

➤ **VRAI** : L'homme idéal n'existe pas plus que la femme parfaite.
S'aimer, c'est accepter l'autre tel qu'il est.

« Il faut que ma copine soit canon, sinon ça veut dire que j'assume pas. »

➤ **FAUX** : Ce qui compte, c'est se sentir bien avec quelqu'un, pas le regard des autres.

ÉGALITÉ FEMME-HOMME

POURQUOI LES MOTS SONT-ILS VRAIMENT IMPORTANTS

MISE EN GARDE

Des stéréotypes puis la violence

Parce que le langage structure les mentalités, il est devenu un instrument de domination et de discrimination puissant et méconnu qui véhicule une hiérarchie sexuelle.

C'est pourquoi il y a une correspondance entre la violence faite aux femmes et les stéréotypes de sexe. Ces derniers font passer pour naturels et normaux des rôles hiérarchisés, assignés aux femmes ou aux hommes.

Le masculin ne l'a pas toujours emporté sur le féminin

Jusqu'au XVII^e siècle, tous les noms de métiers exercés par des femmes étaient nommés au féminin, de même que tous les métiers exercés par des hommes l'étaient au masculin.

EXEMPLES : médecineuse, marchande, administreresse, charpentière.

La langue française est devenue très genrée au motif de « *la supériorité du mâle sur la femelle* ».

À l'époque, un adjectif se rapportant à plusieurs noms pouvait s'accorder avec le nom le plus proche : il s'agissait de la règle de proximité.

EXEMPLE : Que les hommes et les femmes soient belles !

Qu'est-ce-que l'écriture inclusive ?

L'écriture inclusive désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes. Aujourd'hui, le débat dans la sphère publique portant sur l'écriture inclusive illustre bien la force des résistances encore actuelles face à l'égalité femmes-hommes.

Nous en avons à peine conscience

Quand on explique aux enfants « *le masculin l'emporte sur le féminin* », ce n'est pas seulement une règle de grammaire, c'est une règle sociale qu'on leur inculque. Si on dit d'une femme qu'elle est ingénieur, on laisse penser que c'est une profession pour les hommes et qu'elle est une exception. Pourtant, de nombreuses femmes sont ingénieures !